ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 28/05/2025

tenue par Monsieur BEAUJARD, Juge des Référés

En présence de Madame LELONG, Greffière

14 heures 00

01) **DOSSIER N° 2501700** **RAPPORTEUR:** **Monsieur Patrice BEAUJARD**

Titre de l'affaire REFERE SUSPENSION - EDUCATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : Refus implicite par l'Université de Bourgogne d'examiner un doctorat étranger en Droit en vue de reconnaître son équivalence avec un diplôme français afin de permettre une admission en école d'avocats.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Monsieur
Défendeur	UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE	Président

Arrêté le 14/05/2025

Le président du tribunal